AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Ordre du jour
Assemblée communale du lundi 21 décembre 2026 à 20h00
à la salle de spectacles

Ordre du jour :

1. Ratification des nouveaux statuts du Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes.

2. Discuter et voter un crédit de fr. 310'000.- pour la réfection de conduites souterraines à la rue de l'Industrie, depuis le croisement de la Neuve-Route jusqu'à la ligne de chemins de fer ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.

3. Discuter et voter un crédit de fr. 320'000.- pour la réfection du revêtement et des conduites souterraines de la rue de la Theurillatte ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.

4. Discuter et voter un crédit de fr. 65'000.-, correspondant à la part de l'achat d'une nouvelle balayeuse intercommunale ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.

5. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2027 du compte de résultats.

6. Divers.

Les statuts mentionnés sous chiffre 1 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch .
Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Mise à disposition du budget complet 2027 :
Les citoyens qui désirent un projet complet du budget communal 2027 peuvent l'obtenir auprès de l'administration communale ou le consulter directement en ligne sur www.breuleux.ch .

Permanence des conseillers communaux
Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 17 décembre 2026 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 21 décembre 2026.

Fermeture de fin d'année du bureau communal

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du mercredi 23 décembre 2026 à 11h00 au vendredi 1er janvier 2027.

La réouverture est prévue le lundi 4 janvier 2027.

Téléski des Breuleux : offre abonnement annuel

Les responsables du Téléski des Breuleux transmettent le message suivant :

En collaboration avec la Commune des Breuleux, le Téléski des Breuleux propose une offre pour les jeunes férus de ski de notre commune. Si tu habites dans la commune des Breuleux et que tu es en âge de scolarité, tu peux profiter d'un abonnement gratuit pour la saison 2026-2027 dans notre station.

N'hésite donc pas à réclamer ton sésame auprès du Téléski des Breuleux à l'adresse "admin@telebreuleux.ch".

Motive tes amis et famille pour acquérir aussi leur abonnement. Dévaler les pistes entre amis ou en famille, c'est aussi cool!

Le Conseil communal

Les Breuleux

Quotité, taxes et indemnités

Année 2027

1. Impôt sur le revenu et la fortune, quotité				1,30
2. Impôt foncier 1,15 o/oo + frais de cadastre 0,1 o/oo (sur valeurs officielles)				o/oo 1,25
3. Taxe sur la gestion des eaux de surface (sur valeurs officielles)				o/oo 0,03
4. Taxe d'exemption du service du feu / maximum fr. 500.– / s/imp. d'Etat				o/o 5,00
5. Taxe des chiens				Fr. 100.00
6. Encrannes : - au pâturage / chevaux				Fr. 48.00
Les Breuleux - au pâturage / bovins				Fr. 45.00
- bétail de l'extérieur, supplément				Fr. 20.00
7. Encrannes : - au pâturage / chevaux				Fr. 65.00
La Chaux - au pâturage / bovins				Fr. 65.00
8. Taxe des ordures : (TVA 8,1 % en sus)				
- Personnes physiques (par assujetti)				Fr. 48.00
- Propriétaires de résidence secondaire (par résidence)				Fr. 180.00
- Appartements de vacances et chambres d'hôtes				Fr. 120.00
- Exploitations agricoles				Fr. 120.00
- Autres usagers : selon décisions du conseil communal			- min.	Fr. 100.00
			- max.	Fr. 4'000.00
9. Prix de l'eau : (TVA 2,6 % en sus)				
- taxe de compteur	diamètre	¾	"	Fr. 192.00
(taxe fixe annuelle)	diamètre 1		"	Fr. 248.00
dès le relevé de mars	diamètre 1	¼	"	Fr. 320.00
	diamètre 1	½	"	Fr. 408.00
	diamètre 1	¾	"	Fr. 512.00
	diamètre 2		"	Fr. 632.00
	diamètre 2	½	"	Fr. 920.00
	diamètre 3		"	Fr. 1'272.00
	diamètre 4		"	Fr. 2'168.00
	diamètre 5		"	Fr. 3'320.00
- par m^3 consommé				Fr. 3.10

Taxe supplémentaire annuelle pour entretien du réseau :

- par logement dans les résidences secondaires Fr. 100.00
- par logement de vacances propriété d'un habitant Fr. 50.00

10. Taxe des eaux usées, par m^3 (TVA 8,1 % en sus) Fr. 2.90
    Dès le relevé de mars

11. Prix du terrain (au m2) :
    - terrain à bâtir viabilisé : selon décision de l'assemblée communale
    - terrain d'aisance Fr. 19.00
    - terrain à bâtir – lotissement « Le Crâtan » Fr. 180.00

12. Prix à l'heure pour travaux Fr. 27.50

13. Jetons de présence par séance :
    - membres du conseil et assemblées communales Fr. 75.00
    - commissions locales Fr. 30.00
    - votations et élections au système majoritaire Fr. 30.00
    - élections au système proportionnel Fr. 60.00

14. Indemnités journalières :
    - pour une journée entière Fr. 190.00
    - pour une demi-journée (plus de 3 heures) Fr. 95.00
    - pour une séance de 2 à 3 heures Fr. 65.00
    - pour une séance de moins de 2 heures Fr. 40.00

15. Frais de voiture en dehors de la localité, par km Fr. 0.70

16. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.

17. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement) Fr. 200.00
    Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane) Fr. 120.00

18. Coefficient de base pour le subventionnement de logement Fr. 2'000.00

19. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d'entretien des chemins minimum Fr. 30.-- par are Fr. 0.30

20. Subvention pour panneaux solaires par installation Fr. 1'500.00

21. Allocation de naissance Fr. 2'000.00

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 16 novembre 2026.

Au nom du conseil communal

Le président :	Le secrétaire :
Renaud Baume	Pascal Faivet

Les Breuleux

Commentaires généraux

Le projet de budget 2027 appelle les commentaires généraux suivants :

1. Il est proposé plusieurs modifications de taxes communales pour l'année 2027, à savoir :
   - Pour l'eau potable : augmentations du prix au m3 de Fr. -.10 et des taxes de compteur (voir détails dans le tableau « Quotité, taxes et indemnités »).
   - Pour les eaux usées : diminution du prix au m3 de Fr. -.10.
   - Pour les déchets : diminution de la taxe qui passe de Fr. 72.00 par personne à Fr. 48.00.

   Aucun changement n'est proposé pour les indemnités.

   Concernant la quotité d'impôt, il est proposé un maintien à 1,30 adoptée en 2024.

2. Suite aux rentrées fiscales plus conséquentes enregistrées aux comptes 2025, notre participation à la péréquation financière cantonale est en augmentation (décalage de deux ans).
   Cette participation passe de Fr. 4'361'300.-- en 2026 (base 2024) à Fr. 5'911'600.-- (base 2025).
   Selon les rendements fiscaux 2027 budgétisés, et afin que ce montant corresponde globalement à la charge calculée, il y a lieu de prévoir un prélèvement d'un million à la réserve de péréquation financière inscrite au bilan.

3. Nous vous rappelons que, dès l'année 2024, la mesure 610 du Plan d'équilibre intitulée « Compensation financière partielle à l'égard des communes des effets financiers du programme Plan équilibre 22-26 » a été mise en œuvre par le canton.
   Dès l'année 2027, l'aspect fiscal de cette mesure engendre pour notre commune une rétrocession au canton nettement moins importante et est estimée à environ Fr. 400'000.-- contre Fr. 1'873'000.-- inscrit au budget 2026.

4. En conclusion, il est proposé un excédent de produits aux comptes de résultat du budget de fonctionnement de Fr. 1'703'600.--, sans les services communaux, et avec une quotité à 1,30.

   En détail, ce compte de résultats se présente ainsi :

Compte général :	Excédent de produits		Fr. 1'703'600.—
	Approvisionnement en eau	+ Fr.	700.—
	Assainissement des eaux	+ Fr.	38'200.—
	Déchets	- Fr.	40'500.—
	Electricité	- Fr.	7'800.—
	Eaux de surface	- Fr.	4'000.—
Compte de résultats			Fr. 1'690'200.—

RECAPITULATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	*COMPTE 2025* Quotité : 1,30	*BUDGET 2026* Quotité : 1,30	*BUDGET 2027* Quotité : 1,30
0 ADMINISTRATION GENERALE	SFr. -653 364.53	SFr. -754 800.00	SFr. -758 700.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	SFr. -13 711.93	SFr. -60 600.00	SFr. -64 400.00
2 FORMATION	SFr. -2 472 556.05	SFr. -2 562 400.00	SFr. -2 511 100.00
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	SFr. -414 699.50	SFr. -548 400.00	SFr. -713 900.00
4 SANTE	SFr. -11 482.28	SFr. -15 900.00	SFr. -13 500.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	SFr. -1 477 321.39	SFr. -1 485 300.00	SFr. -1 655 200.00
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	SFr. -630 682.36	SFr. -690 200.00	SFr. -882 900.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	SFr. 47 494.19	SFr. 20 200.00	SFr. -53 200.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	SFr. 19 222.27	SFr. 33 900.00	SFr. -13 300.00
9 FINANCES - IMPÔTS	SFr. 7 305 722.81	SFr. 7 341 900.00	SFr. 8 369 800.00
EXCEDENT DE CHARGES			
EXCEDENT DE REVENUS sans services communaux	**SFr. 1 698 621.23**	**SFr. 1 278 400.00**	**SFr. 1 703 600.00**
SERVICE COMMUNAUX	**SFr. 91 977.19**	**SFr. 61 400.00**	**SFr. -13 400.00**
EXCEDENT DE REVENUS avec services communaux	**SFr. 1 790 598.42**	**SFr. 1 339 800.00**	**SFr. 1 690 200.00**